



SYNDICAT NATIONAL DE LA COMMUNICATION



SYNACOM

B.P. 12097 Yaoundé Tel: 237 22 01 14 29 Fax: 237 22 23 51 14 E-mail: synacom2004@yahoo.fr
Enregistrement N° SNI/31 du 30 Avril 2004



SYNDICAT NATIONAL DE LA COMMUNICATION



SYNACOM

B.P. 12097 Yaoundé Tel: 237 22 01 14 29 Fax: 237 22 23 51 14 E-mail: synacom2004@yahoo.fr
Enregistrement N° SNI/31 du 30 Avril 2004

Octobre 2009: Dépôt au greffe du TGI de Douala, application et diffusion à l'ensemble du personnel : **Attendu...**

Octobre 2009: Création et mise en place d'un comité de suivi de l'application de cette CCE. **Attendu...**

Chers Collègues, notre mobilisation entière est nécessaire dans l'accomplissement de notre convention collective d'entreprise sur laquelle repose aujourd'hui tous nos espoirs.

Préavis de Grève Orange Cameroun

Quand ? : Le 07 octobre 2009 la section syndicale du SYNACOM d'orange a déposé un préavis de grève il limitée à compter du 29 octobre 2009.

Pourquoi ? : Non respect des clauses de l'accord de méthodes par le DG (employeur).

Que dois-je faire ? : Il est attendu de nous une mobilisation sans réserve (grande et forte) pour dénoncer ce boycott de l'accord de méthodes et la non tenue des engagements pris librement d'un commun accord entre les représentants des travailleurs et l'employeur.

Au jour d'aujourd'hui le syndicat à Orange Cameroun SA a une représentation de 52 % sur l'effectif total des employés de la société.

**Unis, nous vaincrons !
Divisés, nous mendions...**

**Unis, nous vaincrons !
Divisés, nous mendions...**

Genèse du déroulement du calendrier selon l'accord de méthodes :

selon le calendrier établi dans l'accord de méthode signé le 27/07/09 avec le DG, nous sommes à ce jour à 6 sur 8 séances de négociation de notre convention.

L'employeur ayant multiplié toutes les astuces imaginables pour qu'on reste sur le point de départ sans compter les humiliations et les menaces de toutes sortes que nous avons reçues et continuons à recevoir ;

Mais à ce jour chers collègues pour nous avoir mandatés pour défendre nos droits et intérêts ; pour un travail décent et un partage de gain qui loin d'être équitable souhaitons ne serait-ce que 80-20 au lieu de la situation actuelle qui est de l'ordre 250-8.3 % en faveur de l'actionnariat et du patronat.

02 au 06 juin 2009: Séminaire à Douala sur l'élaboration du Projet de Convention d'Entreprise : **Réalisé avec succès par le SYNACOM orange dans les délais impartis, assisté par CSAC et la CFDT.**

Juin 2009: Transmission du projet élaboré de Convention Collective d'entreprise au Directeur Général pour information et suite à donner : **Transmission solennelle le 27 septembre 2009 devant les médias nationaux publics et privés.**

Juillet 2009: Création et Mise en place du Comité d'étude et d'analyse du Projet de Convention Collective d'entreprise OCM **(Du ressort de la DG).**

**Unis, nous vaincrons !
Divisés, nous mendions...**

Septembre 2009: Négociation et Signature de la Convention Collective. :

- 04/09/2009 :** Démarrage effectif à l'absence du représentant du ministre du travail et élaboration d'un calendrier,
- 10/09/2009 :** La séance ne peut avoir lieu car le représentant du ministre n'est pas encore connu : la RH tarde à transmettre la liste des membres de l'employeur au ministre.
- 18/09/2009 :** L'arrêté ministériel créant la commission mixte paritaire de négociation est transmis le 17/09/09 à la RH, mais le DG dit ne l'avoir pas reçu, conséquences pas de séance de négociations.
- 23/09/2009 :** Comme le 18/09/2009, unilatéralement le DG et sa délégation sont absents au Bano Palace, c'est après notre coup de fil qu'il nous informe sans raison aucune qu'il a convenu avec Mme la représentante du Ministre du travail d'un report au 02/10/2009. Une fois de plus nous plions nos bagages au Bano Palace et vaquons à nos occupations.
- 02/10/2009 :** C'est avec beaucoup de mépris que Mme la représentante du ministre expulse 05 membres de la représentation des travailleurs. Le DG et le représentant du ministre conviennent des dates 13/10/2009 et 14/10/2009 pour les prochaines séances selon la disponibilité de la représentante du ministre. Jusqu'ici les négociations proprement dites n'ont toujours pas débutées. → La délégation des travailleurs constate alors la volonté de l'employeur de vouloir empêcher l'aboutissement de notre convention et le 07 octobre 2009 dépose un préavis de grève si la convention n'est pas signée suivant l'accord de méthode. Le 12/10/2009 le DG répond à notre préavis en maintenant sa position (niant en bloc tous les faits qui lui sont reprochés) et déclare que « la signature sera faite dans les formes requises en temps opportun ».
- 13/10/2009 :** La délégation des travailleurs annonce au DG et à sa délégation qu'elle suspend toute réunion ou échange de cette nature entre le syndicat ou DP et la DG. Le préavis de grève est donc maintenu.
- 14/10/2009 :** Rencontre avortée.

**Unis, nous vaincrons !
Divisés, nous mendions...**